

## Résidences du Montmorillonnais

La Résidence du Montmorillonnais, agréée Foyer de Jeunes Travailleurs, est gérée par la Maison des Jeunes et de la Culture Claude NOUGARO à Montmorillon, association loi 1901 affiliée à la FFMJC et l'UNHAJ et agréée Jeunesse et Sports. Le pôle logement est soutenu par le Conseil Général, la CAF, et la DDCS de la Vienne.

**Président : Jean Pierre DELSALLE - Directeur : Daniel VALLERIE**

Secrétariat (suivi redevance) : Pascale RODRIGUES

Comptabilité (suivi redevance) : Aurélie SELLIER

Animateur coordinateur du FJT : Alexis FREMONDEAU

Conseillère Logement : Patricia RAVAILLAULT

La résidence du Montmorillonnais a pour objet de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de toutes les personnes âgés de 16 à 30 ans et notamment les travailleurs, demandeurs d'emploi, jeunes en formation ou en situation de décohabitation, personnes isolées, familles monoparentales, jeunes couples...

La Résidence du Montmorillonnais comprend trois sites :

- L'Isle-Jourdain, La Closeraie, 13 logements, 17 places, ouvert en septembre 97,
- Montmorillon, Solférino & Augustins, 11 logements, 17 places, ouvert en 98

Pour la Résidence La Closeraie à L'Isle Jourdain, l'accompagnement des résidents, l'animation et le suivi des bâtiments sont, par délégation assurés par la MJC des cantons de L'Isle Jourdain et Availles Limouzine :

Président : Gérard MAURY

**Directeur & accompagnement : Didier CARJAT**

Secrétaire Accueil : Françoise DARDENNE

**Animation collective : Arnaud ALBERT**

Entretien courant : Maryse CHARRY

## Conditions d'accueil

**Etre âgé de 16 à 30 ans.** Tout mineur doit être présenté par ses parents ou un responsable légal qui doit fournir une attestation de résidence et remplir une autorisation d'hébergement pour mineur.

**Bénéficiaire :**

- d'un contrat de travail ou
- d'un contrat d'apprentissage ou
- être stagiaire en formation ou
- être demandeur d'emploi en recherche active.

**Adhérer à la MJC locale.** L'adhésion annuelle 9 euros donne accès à l'ensemble des activités proposées par les MJC du Montmorillonnais.

**Verser un dépôt de garantie de 80 euros pour une chambre ou de 107 euros pour un studio.** Il est encaissé en totalité à l'entrée ou à la réservation du logement. Il sera restitué après état des lieux et remise des clés, déduction faite, le cas échéant, des sommes restant dues.

Souscrire une assurance Responsabilité Civile auprès de la compagnie de son choix.



## Le téléphone - Accès Internet et multimédia

Chaque résidant a la possibilité de demander un raccordement téléphonique au réseau national. Les frais de mise en service, l'abonnement et la consommation sont à la charge du résidant.

A ce jour seuls les réseaux mobiles Orange et Bouygues sont disponibles dans le bourg, les autres réseaux sont disponibles un peu plus haut ou sur le circuit du Vigeant.

Il est possible de se connecter dans toute la résidence (sauf studio 13) à Internet, via les bornes Wifi Quickspot. Afin de couvrir les frais d'abonnement Orange et Quickspot l'accès à Internet s'obtient contre le paiement d'une redevance mensuelle de 15 €, valable du 30 du mois précédent au 5 du mois suivant.

Un login et un mot de passe sont attribués pour se connecter. La connexion sécurisée est limitée à 2 heures, elle interdit l'accès à certains sites dont le téléchargement illégal.

Un ordinateur portable est également disponible à la location pour 17 € / mois et un dépôt de garantie de 500 €.

## Aides - Soutien - Aide à la mobilité

La MJC travaille en partenariat avec les assistantes sociales, les conseillers Mission Locale, les associations caritatives... Pour toutes difficultés, questions... la MJC aidera le résidant ou le mettra en relation avec la personne compétente.

Le **Point Information Jeunesse** de la MJC permet d'accéder à un micro-ordinateur avec **Internet** pour des recherches d'emplois, formations, stages... et traitement de texte pour l'édition de courriers, CV...

Vous pouvez également consulter la presse locale, avoir des infos sur des manifestations culturelles, sportives...

Le Point Accueil Jeunes de la MJC propose régulièrement des animations, sorties.

**La MJC loue des cyclomoteurs** pour se déplacer sur le lieu de travail, stage, formation... Dépôt de garantie : 150 € Tarifs : journée 5 €, semaine 9 €, mois 30 €

**Numéros utiles:**

**Mairie de L'Isle Jourdain :** 05 49 48 70 54.

**Assistante Sociale** (Conseil Général) : mardi à la MJC : 9 h - 12 h. ou 05 49 91 08 37.

**Assistante Sociale** (MSA) : voir permanences à la mairie.

**Mission Locale** : sur rendez-vous : MLRCSV Civray 05 49 87 39 67.

**Conseillère Logement** à la MJC à Montmorillon : 05 49 83 82 43

**Mission Emploi** : 05 49 91 10 71

## Départ

**Un préavis de 8 jours est obligatoire**, par lettre recommandée ou remise en main propre au directeur ou à la secrétaire de la MJC contre décharge. Un rendez-vous fixant la date et l'heure de l'état des lieux doit être convenu.

Le dépôt de garantie vous sera restitué déduction faite des sommes dues.

Dans le cas d'un départ pour non respect du contrat de résidence prononcé par la commission d'attribution et de suivi, un préavis d'un mois est donné par lettre recommandée avec accusé de réception.



## L'Isle-Jourdain

A L'Isle-Jourdain, les résidents trouveront tous commerces et tous services : bureau de poste, banques avec distributeur de billets, supermarché avec pompe à essence 24/24, garages autos, médecins, bibliothèque, piscine ouverte l'été, terrains de sport, gymnases, associations sportives, de loisirs et culturelles, équitation, ski nautique, saut à l'élastique, canoës et kayaks à Moussac, circuit automobile au Vigeant...

Pour toutes informations :

Mairie L'Isle-Jourdain

05 49 48 70 54

Office de Tourisme

05 49 48 80 36

Dessins : E Zenati

Conception : DC  
MJC des cantons  
de L'Isle Jourdain  
et d'Availles  
janvier 2011



La résidence est soutenue par :  
Caisse d'Allocations Familiales,  
Conseil Général de la Vienne,  
Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

**MJC &  
Résidence  
La Closeraie**

MAISON



DES JEUNES



ET DE LA



CULTURE

CANTONS DE L'ISLE-JOURDAIN  
ET AVAILLES-LIMOUZINE

# Résidence La Closeraie L'Isle-Jourdain

*Livret d'accueil*



## Accueil - Informations

**MJC L'ISLE JOURDAIN ET AVAILLES LIMOUZINE**

Lundi 14h - 18h, mardi au vendredi 9h - 12h30 et 14h - 18h.

Grand-rue du Pont - 86150 L'Isle Jourdain

[www.mjc-islejourdain-availles.fr](http://www.mjc-islejourdain-availles.fr)

Tél. : 05 49 48 94 00 - Fax. : 05 49 48 43 10 - Courriel : [mjc-ij-availles@orange.fr](mailto:mjc-ij-availles@orange.fr)

**En cas d'urgence uniquement : 06 70 29 35 44**

Située dans le bourg de L'Isle-Jourdain, l'accès des piétons se fait par la rue de l'Eglise et des véhicules par le collège sur la route de Millac, avenue de Bel Air.

## Gestion

**MJC Claude NOUGARO**

Pôle logement : Tél. : 05 49 83 82 43 - Courriel : [anim.fjt@wanadoo.fr](mailto:anim.fjt@wanadoo.fr)

16 Rue des Récollets - 86500 Montmorillon, Tél. : 05 49 91 04 88 - Fax : 05 49 91 33 82

## Laverie

La laverie est en libre service. La lessive n'est pas fournie. Afin de conserver les appareils plus longtemps, il est interdit de les surcharger.

Le lave-linge est équipé d'une sécurité qui bloque la porte, il est nécessaire de patienter environ une minute pour pouvoir l'ouvrir.

Le filtre du sèche linge, dans le bas de la porte, doit être nettoyé sans eau à chaque utilisation.

Préserver l'environnement et favoriser les économies d'énergie sont des gestes citoyens, aussi pour éviter le gaspillage le sèche-linge est indisponible de mars à octobre. L'hiver, merci de privilégier le fil à linge situé dans la cour dès que la météo le permet.

## Entretien du logement

**Sous la responsabilité du résidant, il doit être tenu en ordre et propre en respectant les recommandations données.**

La MJC conserve une clé qu'elle n'utilisera qu'en cas d'urgence ou pour des travaux d'entretien avec l'accord du résidant.

Un état des lieux est réalisé à l'arrivée dans le logement et au départ. Toute dégradation nécessitant des réparations ou du ménage sera facturée à leur coût réel ou au temps passé.

Pour tout affichage, utiliser des aiguilles, pas de punaises ni adhésifs.

Tout problème constaté (espaces collectifs ou individuels) est à signaler, au plus tôt, à la MJC.



Les résidants sont tenus de trier leurs ordures ménagères et de rapporter les bouteilles en verre dans les containers situés à la déchetterie sur la route d'Adriers.

Des sacs gratuits sont remis pour le tri sélectif (bleu : papier, jaune : emballages en métal, carton et plastiques)

Les poubelles individuelles doivent être déposées en sacs dans le container situé sur la route qui mène au gymnase. Les résidants sont tenus de sortir les poubelles aux jours de ramassage programmés par le Simer.

## Assurance

La résidence assure les biens du résidant en cas de sinistre lié aux bâtiments, exemple : dégâts des eaux, incendie... **L'assurance de la résidence ne couvre pas les biens du résidant pour tous les autres cas, exemple : vol, dégradation...** Chaque résidant est responsable des biens qui lui appartiennent.

**Il est obligatoire de souscrire une responsabilité civile pour les dommages causés à autrui.**

## Courrier - Messages

Le courrier se trouve dans des boîtes aux lettres individuelles situées au rez-de-chaussée. Messages et informations concernant la vie collective sont affichés dans le hall d'entrée.

**Votre adresse postale est : 1 rue de l'Eglise, 86150 L'ISLE-JOURDAIN**

## Demandes

**Les demandes de logement sont faites auprès de la MJC des cantons d'Availles Limouzine et L'Isle-Jourdain ou de la MJC Claude Nougaro à Montmorillon par le demandeur, elle est soumise à l'accord de la Commission d'attribution et de suivi. Elle se réunit régulièrement.**

## Inscription et contrat

Le résidant remplit un formulaire d'inscription et fournit différents documents administratifs, ils serviront au calcul de l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

**Un contrat de résidence est établi après entretien avec le représentant de la MJC. Ce contrat définit les démarches et engagements de chacun pour la réalisation du projet du résidant.** Sa durée déterminée est contractualisée avec le résidant.

## La Closeraie

La résidence La Closeraie, met à la disposition des résidants :

- une cuisine commune avec réfrigérateur, gazinière, vaisselle non fournie,
- une salle commune avec télévision, tables et chaises,
- une salle de sport avec stepper, presse, rameur, vélo,
- une laverie avec lave-linge, fer et table à repasser,
- un parking, un garage à vélos fermé à clef,
- un portier avec interphone,
- une cour avec tables, barbecue et un parc,
- la résidence et un studio sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

**Il n'y a pas de gardien ou de veilleur de nuit, chaque résidant bénéficie d'un logement autonome, il est responsable des visiteurs qu'il accueille.**

A 50 mètres la MJC Centre Social Culturel et Sportif des cantons de L'Isle Jourdain et Availles Limouzine propose de nombreuses activités et services.

## Les logements

Les résidants peuvent choisir parmi 13 logements, 5 chambres et 8 studios individuels de 15 à 35 m<sup>2</sup>, pour une ou deux personnes, équipés de :

- lit et couverture (draps non fournis), table, chaises, penderie et bibliothèque, réfrigérateur,
- sanitaires : salle d'eau (douche) et WC,
- interphone,
- branchements : électriques, télévision et téléphone,
- chauffage et eau chaude collectifs sauf logement personnes à mobilité réduite.

Les studios ont une kitchenette avec évier, plaques chauffantes, une table, deux chaises. Vaisselle non fournie. **L'utilisation de draps est obligatoire.** Les réfrigérateurs ne font pas congélateurs.



## Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2011

<b>Adhésion annuelle MJC</b> (sept à août)	9	(obligatoire)
<b>Dépôt de garantie</b> : Chambre	80	
(encaissé) Studio	107	
<b>Redevance</b> :	Mensuelle	
Redevance chambre	272	
Type I (15 à 20 m <sup>2</sup> )		
Redevance chambre	317	
Type I' (20 à 30 m <sup>2</sup> )		
Redevance studio	355	
Type I' (20 à 30 m <sup>2</sup> )		
Redevance studio	385	
Type Ibis (> 30 m <sup>2</sup> )		
<b>Divers</b> : Accès Internet	15 /mois	
Clef (perte)	16	
Ménage 1 heure	14	



**La redevance comprend** : électricité, chauffage, eau, assainissement, laverie, ramassage des ordures. **Elle ne comprend pas** : ménage et produits d'entretien individuels, assurance individuelle, redevance télévision et ligne téléphonique.

### Païement du séjour

**La redevance est due à la fin de chaque mois**, APL (Aide Personnalisée au Logement) déduite. **Elle doit être réglée avant le 10 de chaque mois**. En cas de règlement en espèces, la redevance doit être versée en main propre uniquement auprès du directeur ou de la secrétaire de la MJC de L'Isle Jourdain.

### Aides au logement

**La résidence est conventionnée et ouvre droit à l'APL, dès le premier mois d'entrée dans les lieux**. Les dossiers sont à retirer auprès de la MJC. Le droit à l'APL et son montant sont étudiés selon vos revenus par la Caisse d'Allocations Familiales ou la Mutuelle Sociale Agricole de la Vienne. L'APL est versée directement à la résidence. Il est possible d'obtenir une simulation par téléphone auprès de la CAF 05 49 44 88 00 ou de la MSA 05 49 44 54 26 ou sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### Vie collective / Animation

**La vie à la résidence est basée sur le respect du groupe et de l'individu, des biens collectifs et individuels. Le non-respect des consignes, du contrat de résidence ou de la loi peut entraîner le départ du résident.**

**L'acceptation du principe : la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres implique :**

- toute nuisance tel que le bruit est interdite quelle que soit l'heure,
- l'abus d'alcool entraînant un comportement amenant des nuisances est interdit...

**Les espaces collectifs sont placés sous la responsabilité des résidents, ceux-ci doivent être maintenus en ordre et propres. L'usage du tabac y est interdit. Les portes coupe-feu, sur chaque pallier, doivent être maintenues fermées. Toute situation anormale est à signaler à la MJC 05 49 48 94 00 ou 06 70 29 35 44.**

**Pour la sécurité de chacun il est obligatoire de fermer à clef les portes d'entrée et du local à vélos en permanence. Il est formellement interdit de prêter sa clef ou d'en faire des copies.**



**La vie en collectivité, les règles d'hygiène et de sécurité n'autorisent pas l'utilisation, le stockage de bouteille de gaz, de produits dangereux et d'appareils de chauffage, la présence d'animaux, la détention d'armes...**

Une réunion des résidents, régulière, aborde l'ensemble de la vie collective et des projets d'animation. Chaque résident est invité à y participer, la date est affichée dans le hall, ainsi que l'ordre du jour puis son compte rendu. Les animations (jeux, repas...), sorties (sportives, loisirs, culturelles...) sont mises en place avec la MJC locale.

**Conseil de la Vie Sociale** : Il se réunit 3 fois par an et aborde toutes les questions relatives au fonctionnement de la résidence. Les résidents sont invités à élire deux représentants, ils sont notamment consultés pour toute modification du fonctionnement de la résidence, organisation de projets d'animation...

### Visites

**Il n'y a pas de gardien ou de veilleur de nuit, chaque résident bénéficie d'un logement autonome, il est responsable des visiteurs qu'il accueille., Les visiteurs ne peuvent accéder à la résidence qu'accompagnés d'un résident. Les visites ne sont pas autorisées de 22 h 30 à 8 h. L'accueil d'un visiteur entre 23h et 8h, voire son hébergement temporaire, doit être autorisé au préalable par le représentant de la MJC. Toute visite de mineurs doit faire l'objet d'une autorisation parentale.**

Un portier électrique avec interphone, se trouve dans la cour, et informe individuellement chaque logement des visites.

### Cuisine et salles communes

**Elles sont sous la responsabilité des résidents, l'entretien et le ménage sont effectués systématiquement par leurs soins.**

La cuisine collective est, en priorité, à la disposition des résidents qui ne disposent pas de kitchenette. Il est autorisé de cuisiner uniquement dans les studios et la cuisine collective. Il est interdit de cuisiner dans les chambres. Les résidents sont tenus d'entretenir la cuisine commune. La vaisselle sale ne peut y être entreposée. La vaisselle n'est pas fournie. Le réfrigérateur ne fait pas congélateur. Les aliments doivent être stockés dans des boîtes fermées hermétiquement.

Une salle avec télévision est en libre accès.

La salle de sport est en libre service à la disposition exclusive des résidents. Les visiteurs ne peuvent utiliser le matériel. Son utilisation est sous la seule responsabilité des utilisateurs.

**Merci de signaler tout dysfonctionnement à la MJC.**